

BULLETIN MUNICIPAL

XONRUPT-LONGEMER



DÉPARTEMENT DES VOSGES
CANTON DE GERARDMER
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Xonrupt – Longemer

Tél 03 29 63 07 24 – Fax 03 29 63 65 50

Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

INFOS PRATIQUES

• Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
et de 15h00 à 17h30. Samedi de 9h à 12h
Tél. : 03 29 63 07 24 - Fax : 03 29 63 65 50
Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

• La Poste : du lundi au vendredi de 14h à 16h30

Tél. : 3631 (Numéro non surtaxé)

• Pharmacie des Lacs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h - Samedi de 9h à 12h

NOUVEAU : Fermé le mercredi après-midi
Tél. : 09.83.00.09.11

• Médecin : Docteur JAEGLE - Tél. 03.29.63.06.33

Médigarde : de 20h à 8h week-end et jours fériés.
Tél. 0820.33.20.20

• Infirmière : Emilie et Maxime DUMAY

Tél : 06.74.37.83.32 (uniquement sur RDV)
6 bis, rue du Hohneck

• Urgences : Hôpital de Gérardmer de 9h à 19h tous les jours - Tél. 03.29.60.29.35

• Service eau-assainissement

En cas d'urgence : 06 80 00 79 39 – 24h/24

• Conciliation

M. Junk, conciliateur de justice reçoit sur **RENDEZ-VOUS**
à la Mairie de Gérardmer 46, rue Charles de Gaulle
Les 14 et 28 octobre, 10 et 25 novembre, 9 et 23 décembre 2022
Téléphone : 06.84.67.75.17
Courriel : michel.junk@conciliateurdejustice.fr

GÉRARDMER - Déchèterie de la Heunotte

114 faubourg de Bruyères ☎ : 03 29 41 75 54



HORAIRES AU 1 ^{ER} JUIN 2022	ÉTÉ		HIVER	
	1 ^{er} avril au 31 octobre		1 ^{er} novembre au 31 mars	
LUNDI	08:30 12:00	13:30 17:30	08:30 12:00	13:30 16:30
MARDI	08:30 12:00	13:30 17:30	08:30 12:00	13:30 16:30
MERCREDI	08:30 12:00	13:30 17:30	08:30 12:00	13:30 16:30
JEUDI	08:30 12:00	13:30 17:30	08:30 12:00	13:30 16:30
VENDREDI	08:30 12:00	13:30 17:30	08:30 12:00	13:30 16:30
SAMEDI	08:30 • 17:00		08:30 • 16:30	
Déchèterie fermée le dimanche et les jours fériés				

• Recyclerie intercommunale

17, chemin des Granges Bas à Gérardmer

Ouverture du magasin : Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Renseignements au 03.29.42.03.74.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2022

- **Joseph**, né le 2 septembre à Épinal, fils de M^{me} Margot MOULIN et M. Paul CHARBONNIER
- **Tom**, né le 14 juillet à Nancy (Meurthe-et-Moselle), fils de M^{me} Céline ROUILLON et M. Thierry HANZO

MARIAGES 2022

- Le 27 août - M^{me} Karine LE GUERNIC, cadre fonction publique et M. ROY Frédéric, superviseur hot-line
- Le 27 août - M^{me} Hélène MARCHAL, adjoint du patrimoine et M. Xavier VINCENT, artisan electricien
- Le 20 août - M^{me} Anchana JANTAKOSIN, cuisinière et M. Éric NARGIL, ingénieur Télécom

DÉCÈS 2022

- Le 13 septembre à Flavigny-sur-Moselle, M^{me} Nathalie GOUVERNEL, 57 ans, célibataire.
- Le 30 août à Xonrupt-Longemer, M. Roger GOETHALS, 87 ans époux de M^{me} Edith MAJCHRZAK
- Le 16 août à Remiremont, M^{me} Rose JARDON, 87 ans épouse de M. Jean-Louis LAMBERT
- Le 4 août à Xonrupt-Longemer, M. Jean Marc AMET, 59 ans, célibataire

COLLECTE DE SANG DE XONRUPT

Uniquement don de sang total en observant un délai de 8 semaines entre 2 dons.

En salle - équipes mobiles de Nancy

- GERARDMER :
Mercredi 19 octobre
de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h30
ESPACE TILLEUL
- XONRUPT :
Jeudi 22 décembre de 16h00 à 19h30
SALLE POLYVALENTE

Résultats du don du sang du 19 juillet 2022 :
109 personnes, 95 ont donné dont 6 nouveaux.

Le Dr M. Morel, responsable des Prélèvement de Nancy, remercie les donneurs ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette collecte.

Que mangera mon enfant à la cantine ?





Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens.

Encore une fois nous pouvons constater que les étés se suivent et ne se ressemblent pas. Nous avons vécu un été long, chaud et ensoleillé au-delà de nos attentes. Il a bien sûr, été accompagné d'une forte fréquentation touristique qui a largement satisfait l'ensemble des hébergeurs et des commerçants de notre commune.

L'attractivité de nos lacs a une nouvelle fois été démontrée. Pensons à la préserver en prenant les mesures nécessaires pour à la fois garder cet attrait et maîtriser cette fréquentation.

Parallèlement, nous avons vécu un épisode de sécheresse comme nous ne l'avions encore jamais connu si l'on se réfère aux mémoires locales. Le niveau du lac est resté plus bas que son exutoire pendant plusieurs semaines.

Nous sommes en déficit de notre production d'eau depuis l'Ascension à un niveau jamais atteint. Merci à la ville de Gérardmer qui a fait le nécessaire pour compléter les besoins en eau des communes voisines.

Différents arrêtés du préfet et des communes sur les restrictions d'eau ont permis de satisfaire les besoins de chacun dont je salue le civisme puisque nous avons pu constater que la consommation journalière a été inférieure à celles des années précédentes. Merci à vous pour vos efforts.

Nous avons apprécié que toutes les traditionnelles manifestations se soient déroulées dans d'excellentes conditions. Encore un grand merci à nos dynamiques associations pour le travail accompli pour l'animation de notre commune.

Côté aménagement, nous avons pu terminer les travaux de la route du Saut des Cuves et finaliser l'espace sécurisé piétons-cyclistes qui permet de traverser la commune du Saut des Cuves au lac de Retournemer hors voirie. Cet aménagement a déjà été fort apprécié des utilisateurs. Merci aux riverains pour leur patience lors de ces travaux.

Fin également de l'aménagement de l'espace au toit vosgien.

Merci aux services de la préfecture pour les subventions DETR accordées à hauteur de 25% du montant de ces travaux.

La chaufferie bois avec son réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux sera mise en service en octobre prochain. C'est un projet qui va générer des économies dans le contexte actuel de l'augmentation des coûts de l'énergie. Merci à la région Grand Est pour son aide à hauteur de 45% dans le cadre de Climaxion et de l'État par la DSIL pour une subvention de 34,6% du montant des travaux.

Depuis la rentrée, une nouvelle enseignante remplace Marie Christine Dreux. Il s'agit de madame Houël. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Bonne lecture à toutes et à tous et excellent automne durant lequel il faudra des épisodes pluvieux pour rétablir notre déficit actuel en eau, c'est absolument nécessaire.

Michel Bertrand

Mouvements aux Services Techniques Municipaux

REMPLACEMENT DE DENIS VIRY

Denis Viry, responsable des services techniques municipaux, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2022. Un recrutement pour son remplacement a donc été lancé et Monsieur Stéphane Bertrand a été sélectionné pour ce poste à responsabilités.

Stéphane Bertrand n'est pas un inconnu puisqu'il nous vient des services techniques municipaux de la commune de Gérardmer où il occupait le poste de responsable du service eau et assainissement. Ses compétences, son savoir-faire et son ancienneté de 27 ans dans



Stéphane Bertrand

ce domaine d'activité sont déjà de forts atouts pour le poste à pourvoir.

Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2022, en parallèle avec Denis, afin de pouvoir assimiler progressivement l'ensemble des nombreuses tâches que recouvre la fonction.

Stéphane est très motivé et souhaite assumer son poste de façon rigoureuse et dynamique.

Nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

REMPLACEMENT DE MICHEL DORIDANT

Arrivé au sein de la commune début janvier 2022, Florian Rodrigues est chargé de l'eau et de l'assainissement en remplacement de Dado.

Titulaire d'un BAC PRO Energétique, son expérience chez Imhoff, Métal et Sanichauffage est maintenant au profit de notre commune.



Florian Rodrigues

Maisons fleuries 2022

Le fleurissement 2022 restera marqué par des hausses de mercure exceptionnelles qui auront fait souffrir fleurs et plantes limitées en arrosage en raison des restrictions. Le jury du concours a parcouru le village le 27 juillet et a pu constater les difficultés des participants pour maintenir en état leurs plantations.

RÉSULTATS

1 - Terrasses / Balcons / Fenêtres :

- PELISSIER Robert 90 points
- JACQUEL Marie-Christine et Roger 83 points
- BARADEL Sébastien 81 points
- BROGE Michel 79 points
- CLAIR Sophie 78 points
- BESSE Agnès 62 points
- MUNIER Danièle 39 points

2 - Maisons avec jardin :

- KEUSCH Nathalie 15 points

3 - Potagers :

- CLAIR Alain 91 points
- BESSE Agnès 91 points



4 - Commerces / Hôtels / Campings :

- HÔTEL LA VALLEE / Nathalie KEUSCH 73 points

Ont été distingué, hors concours, les belles réalisations suivantes :

- Sofie DE CLERCQ pour son balcon très fleuri
- Lucette ANTOINE pour son parterre de fleurs
- Yvette DELORME pour son beau potager.

VIE MUNICIPALE

Conseil municipal des jeunes expo

L'année scolaire 2021/22 s'est très bien terminée pour le conseil municipal des jeunes. Il a pu mener son projet autour des déchets. En effet, suite à la visite du centre de tri de Chavelot, l'ensemble des jeunes a organisé une exposition de photos avec des explications sur le devenir de nos déchets. Certains xonrupéens venus la découvrir ont pu apprendre et comprendre l'intérêt de ce tri. Enfin, le dimanche, cette exposition était proposée au cours de la kermesse de l'école avec en prime une activité d'escape game où il fallait réaliser des épreuves de tri pour pouvoir sortir de la pièce.



Economiser l'eau

Dans un souci d'économie, la commune s'est dotée de deux cuves de 5000 litres pour récupérer les eaux de pluie afin de pouvoir pallier au manque d'eau et ainsi permettre à minima, l'arrosage des fleurs mises en place chaque année sur l'ensemble de la commune, entre autres.

Ces cuves sont installées près des bâtiments des services techniques municipaux.

VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire



Le 1^{er} septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école avec un protocole allégé. Pour ce début d'année, le masque ne fait pas partie du matériel scolaire.

A la maternelle, l'équipe ne change pas.

M^{me} Crouvezier directrice de l'école et enseignante de la petite et moyenne section et M^{me} Viry enseignante des moyennes sections et grandes sections accueillent en tout 37 élèves soit 2 tout petits, 13 petits, 10 moyens et 12 grands.

A l'école élémentaire, 72 élèves ont fait leur rentrée. La classe de CP avec M^{me} Clair est composée de 12 élèves. M^{me} Claude, directrice, accueille 19 CE1. M^{me} Dreux étant partie à la retraite est remplacée par M^{me} Houel toute jeune diplômée. Elle a la classe de CE2 avec 17 élèves. M^{me} Surel s'occupe du cycle 3 avec 15 élèves de CM1 et 9 CM2.

Nous leur souhaitons une très belle année scolaire.



Projet des classes

Les jeudi et vendredi 2 et 3 juin 2022, les CE2/CM1 et CM2 de Mmes Surel et Dreux ont séjourné à l'auberge de la Droséra à Gérardmer. C'était le point d'orgue d'un projet sur le thème de l'arbre, mené depuis le mois d'avril.

En effet, les enfants ont d'abord vécu l'expérience du sentier musical à Sapois, ainsi que la recherche de traces et indices en forêt, ils ont aussi rencontré la sculptrice MoniK pour admirer ses sculptures et observer ses outils et surtout échanger avec un très grand intérêt. Ensuite est venu le bain de forêt avec de nombreuses expériences sensorielles (marche pieds nus, écoute au stéthoscope,...). La visite très instructive de la scierie Mathieu en a passionné plus d'un. Et finalement, divers travaux plus littéraires et artistiques en classe ont contribué à la préparation du séjour.

Lors des 2 jours aux Bas-Rupt, et grâce à de nombreux intervenants de qualité, les élèves ont fabriqué des instruments de musique à partir d'éléments naturels récoltés, ils ont approfondi la connaissance du fonctionnement de l'arbre, de ses besoins et des échanges avec le milieu extérieur.

Avec enthousiasme, ils se sont adonnés à la grimpe d'arbre, et ce jusqu'à plus de 20m pour certains, en toute sécurité, bien sûr !

Un animateur leur a fait découvrir l'écosystème de la tourbière. Puis, ils ont expérimenté son assèchement et son inondation pour en découvrir les propriétés et l'intérêt.

Par la poste, une carte confectionnée par leur soin en land 'art, est arrivée quelques jours plus tard, pour leur plus grand plaisir.

La soirée s'est terminée par une veillée musicale jouée avec le chanteur Bouclette.

Tous sont repartis avec la tête presque dans les étoiles ou plutôt, encore dans les cimes d'arbres. Quelle meilleure façon de respecter les arbres et d'une manière plus générale la nature qu'en y vivant par de vraies expériences qui les marqueront toute leur vie !

La maternelle découvre l'Afrique

Suite à la visite de l'auditorium de musique de Gérardmer pour découvrir les percussions africaines telles que Derbucka, Djembé, Shékéré, Cachichi..., Monsieur Grosjean, dumiste est intervenu à 6 reprises pour exercer les enfants à la pratique des percussions et à l'apprentissage d'un chant africain.

Chaque classe a fabriqué son propre instrument, les petits des maracas, les moyens des grelots et les grands des Djembés.

Les petits accompagnés des moyens ont appris un chant "Mama Uko Wapi" et les grands accompagnés des moyens également ont appris "Olélé Moliba makasi".

Pour clôturer le spectacle, les enfants ont appris une chorégraphie aux publics présents que tous les enfants et adultes ont réalisée ensuite.

Les enfants ont eu la chance d'être accompagnés par la classe de percussions de l'école de musique de Gérardmer. Un grand merci à eux ainsi qu'à Monsieur Grosjean sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour !



Inauguration de la ferme des Plombes

Le dimanche 31 juillet les nouvelles installations de la ferme des Plombes, dernière exploitation agricole à Xonrupt, ont été inaugurées en présence de M. Daniel Gremillet, sénateur, M. Jérôme Mathieu, président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, M. Michel Bertrand, maire et de membres du conseil municipal de Xonrupt.

L'inauguration a été suivie d'un après-midi portes ouvertes de 14h à 20h au son de musiques folkloriques. Les visiteurs ont participé à une démonstration de traite et à la projection du film de Jacques Cuny. Pour réveiller les papilles, une quinzaine de producteurs sont venus faire découvrir divers produits locaux.

Construite en 1884, cette ferme est gérée par la famille Viry depuis 4 générations.

Albert Viry, le grand-père, a tracé l'actuel sentier des écoliers pour ses enfants et la route des Plombes.

Guillaume et Hervé Remy, actuellement artisans électriciens, ont repris la ferme familiale en 2018 à la suite de leur mère Gisèle Remy. Ils ont investi dans une ferme moderne tout en poursuivant leur métier d'électricien. Celle-ci comprend un bâtiment d'élevage de 515 m², un bâtiment de 98 m² pour la transformation du lait et la fabrication de produits locaux. L'exploitation abrite 23 vaches dont 22 vosgiennes, 5 veaux, 18 chèvres auxquels il faut ajouter 3 cochons, des lapins et des poules.

La totalité des 160 litres de lait produits quotidiennement est directement acheminée dans le laboratoire. Elle est transformée en fromage, environ 10 kg par jour, dans la toute nouvelle fromagerie construite aux normes actuelles.



Un magasin offre de nombreux produits fabriqués sur place : tommes, fromages de chèvre de diverses saveurs, confitures, terrines, œufs et steaks hachés.

La ferme se visite tout au long de l'année pour le plus grand bonheur des vacanciers et des écoliers. Pour ménager le troupeau et faciliter la démonstration de la traite, Guillaume et Hervé ont prévu l'achat d'une vache en résine. Il faudra sans doute lui trouver un nom !

Nous souhaitons à Hervé et Guillaume une belle réussite dans leur projet.

FABETON : le béton mode self-service en 3mn



Opérationnelle depuis la mi-août, une centrale à béton est installée dans la zone artisanale rue des Trèfles (derrière la salle polyvalente). L'idée, initiée par Fabrice Quinanzoni gérant de la société Enro'b, est de pouvoir fournir aux particuliers et aux entreprises du béton sur demande, même en petite quantité.

A l'identique d'une borne à essence, tout à chacun peut sélectionner le dosage (de 250 à 350 kg), le type (avec retardateur ou non) et la quantité de béton (à partir de 150 L) et régler tout simplement avec sa carte de crédit. Selon les paramètres, la centrale se charge au niveau du mélangeur de malaxer le ciment issu du silo, avec les graviers et le sable tirés des 2 réservoirs. Il reste à placer sous le tapis une remorque, camion ou autre réceptacle.

Du béton à la chape, le mortier permet à chaque bricoleur de réaliser ses petits travaux paysagers, ses clôtures, ses bordures ou ses murets.

Les entreprises ont bien évidemment un accès professionnel grâce à l'utilisation d'un badge qui leur est délivré.

La centrale est ouverte de 7h00 à 18h00 y compris le samedi.

Renseignements : FABETON – allée des Trèfles 06 84 46 65 65

Zoom sur les Chevalets en liberté

L'association, créée en 1999 regroupe une quinzaine de passionnés de dessin et peinture. Marc Mougeolle en est le président.

Les adhérents se réunissent tous les vendredis après-midi à la salle Perce Neige, de 14h à 17h, dans une joyeuse ambiance. Différentes techniques sont enseignées : aquarelle, acrylique, pastel. Lysiane Le Guernic et Pierre Creusot initient les membres à l'aquarelle. Chacun travaille en toute liberté, selon son inspiration, aucun thème n'est imposé. Les travaux sont individuels ou collectifs, tel le tableau qui agrémente la salle Perce Neige, offert à la commune pour les 100 ans. Ce sont également eux qui ont réalisé l'écusson du PGHM. Leurs œuvres sont exposées régulièrement dans le hall d'accueil de la mairie. Une exposition annuelle est organisée début août, à la salle polyvalente.

La cotisation annuelle est fixée à 35€.

Si vous avez envie de tester vos talents, n'hésitez pas à rejoindre l'association, c'est avec grand plaisir que vous y serez accueillis.



Résumé de l'activité de l'amicale des deux lacs

Le mois de juin a été riche en événements. Tout d'abord le dernier spectacle

de Mlle Serge « Gai rire » organisé par l'Amicale des parents d'élèves a eu lieu le samedi 18 juin à la salle polyvalente de Xonrupt devant 96 spectateurs.

La recette de la buvette tenue par l'Amicale des parents d'élèves est venue compléter celle des entrées et ont été reversées en intégralité à la coopérative de l'école des 2 Lacs.

La fin de l'année scolaire s'est soldée avec la kermesse des écoles le dimanche 26 juin. Malgré une météo mitigée, enfants comme adultes étaient au rendez-vous, entre jeux en bois, de hasard et d'adresse, tout était réuni pour passer une bonne journée.

L'Amicale des parents d'élèves tient également à remercier les commerçants, restaurateurs et parcs qui ont contribué en offrant des bons cadeaux, bons repas et places gratuites, lots d'exception appréciés de tous.

L'Amicale ne s'arrête pas là, elle se retrouve pour l'Assemblée Générale au mois de septembre et pour les prochains événements tels la vente de sapins, la visite de Saint-Nicolas et le spectacle de fin d'année.

L'accueil de la mairie se pare d'un nouveau patch'

Depuis le 15 juillet un nouveau patchwork est exposé à l'accueil de la mairie. Offert par l'association VOSGES PATCH, ce travail réalisé pour le centenaire de la commune n'avait pu être présenté au moment des festivités. C'est autour de photos anciennes du village, imprimées sur tissus, que les adhérentes ont exercé leurs talents de composition, de couture et broderie. Une création remarquable que M. le Maire s'est empressé d'installer personnellement.

Nous remercions l'association pour cette œuvre originale qui, nous l'espérons, suscitera de nouvelles inscriptions permettant ainsi la transmission

Renseignements au 03.29.25.43.97



La chaufferie bois

Au proche voisinage de la salle polyvalente un bâtiment est sorti de terre : la chaufferie bois.

Celle-ci est destinée à remplacer les différentes chaudières gaz et fioul qui alimentent les bâtiments communaux tels que Mairie, école, salle polyvalente, salle Frédéric Ancel et par la suite le HLM rue des écoliers qui devrait subir prochainement une réhabilitation complète.

La première réunion de chantier concernant la réalisation de ce projet s'est tenue en avril 2022 et impliquait les entreprises suivantes :

- Etienne TP, pour le terrassement et les fouilles
- Arkedia, pour la maçonnerie
- Vannson, pour l'étanchéité
- Divoux, pour l'électricité
- Ecodenn'ergie, pour la plomberie, le chauffage et les réseaux de chaleur
- Vaxelaire, pour bardage et menuiserie
- Terranergie, pour maîtrise d'œuvre réseau
- Cabinet Diptyk, architecte et maître d'ouvrage

La Chaufferie se compose de deux parties :

- une dite technique où se trouve une chaudière bois pour brûler des plaquettes issues des chutes de scieries ou du bois de forêt impropre à la charpente et d'une petite chaudière à gaz pour l'aide au démarrage ou lors des périodes d'entretien de la chaudière bois.
- Une partie silo de stockage d'environ 75 m³

Les plaquettes seront livrées par un prestataire car la nécessité d'une maturation et d'un séchage optimal pour le fonctionnement de la chaudière principale nous empêche de travailler en direct avec les scieries.



Le transfert des plaquettes vers la chaudière se fait par une vis sans fin à la sortie du silo qui sera approvisionné rue des Trèfles où une rampe en enrobés a été réalisée.

L'eau chauffée par la chaudière sera envoyée dans un réseau récemment créé et raccordé à l'existant en lien avec les divers bâtiments.

Pour parfaire cette stratégie d'économie d'énergie, la commune a entrepris une étude de faisabilité pour l'isolation des bâtiments qui bénéficieront du nouveau mode de chauffage.

Un bureau d'études a été retenu pour l'assistance concernant la rédaction du cahier des charges permettant de lancer le marché de consultation.

Les travaux sont prévus courant 2023 et devraient bénéficier de subventions conséquentes.

Pour rappel, l'isolation des sous-sols a été réalisée en 2021 par le biais de la campagne isolation à 1€, permettant ainsi à la commune d'économiser 25 000€ sur les premières estimations de travaux.

L'existence d'aides à ce jour nous conforte dans notre engagement d'économie d'énergie et de réduction de rejet de CO₂ qui était déjà dans l'esprit de l'équipe depuis plusieurs mandats.

La somme budgétisée est de 455 500€ HT et les aides attendues peuvent atteindre 283000€.

Nettoyage des captages

Dix captages et six chambres qui représentent environ 6 hectares ont été nettoyés et débroussaillés cet été par l'association REGAIN (Regroupement des Énergies Génératrices d'Actions d'Insertions Nouvelles).

Nous apprécions la qualité du travail réalisé.

TRAVAUX



Nouveaux bancs

Trois nouveaux bancs ont été installés par les services techniques à des endroits souhaités par des riverains : soit 2 dans le secteur du lac, 1 le long de la piste cyclable de la Vologne entre la Graingeotte et les Pergis ainsi que deux tables de pique-nique sur le rond-point au fond de la Graingeotte.

Il est possible d'installer encore 2 bancs suivant les demandes et nécessités. Si un espace (sur le domaine public) vous semble approprié, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Le montant de chaque banc est de 454€ HT.

Réfection des salles de classe

Demandées depuis plusieurs années, la réfection de deux salles de classe de l'école élémentaire a été budgétée pour cette année et réalisée cet été pendant les grandes vacances. Les coloris choisis par l'équipe pédagogique ont été réalisés par l'entreprise SOPPREM de Gérardmer après que les services techniques aient pris soin de vider les salles de classe de leurs équipements.

La commission des travaux a fait la visite des salles le lundi 29 août avant la rentrée. De nouveaux tableaux numériques doivent également remplacer les anciens dans les classes de Nathalie Claude et Valérie Surel.

Le coût de la peinture dans les classes de Nathalie Claude et Marie-Christine Dreux s'élève à 10 000 €. De nouveaux TBI pour un montant de 15 000 € TTC ont également été installés avec une subvention attendue de 10 300 €.

Il est prévu de budgéter d'autres salles sur le prochain budget.

Divers marquages ludiques ont été réalisés dans la cour d'école par l'entreprise SVH de Saint-Avold, entreprise qui a également réalisé le marquage au sol route du saut des cuves.



Travaux divers de l'été : marquages au sol

Les services techniques municipaux ont procédé dans les rues à gravillonnage et emplacement usés par la circulation, à la remise à neuf des marquages.

D'autre part, trois nouveaux passages piétons ont été créés à la Graingeotte et le cheminement piétonnier sécurisé est finalisé. Les doubles chevrons rue des Bouleaux indiquent aux vélos leur position dans la circulation.

La deuxième tranche de la piste partagée route du saut des cuves est mise en conformité par la mise en place de signalisation horizontale (marquage au sol) mais aussi verticale (panneaux de signalisation routière) car les utilisateurs ont les mêmes obligations de respect des stops et priorités que les véhicules.

Il ne reste aux services techniques qu' à installer les mâts pour l'éclairage public.

Les retours sur cet aménagement sont positifs, tant au niveau des locaux que des utilisateurs extérieurs. Une réflexion sur une précision directionnelle des lieux desservis grâce à l'ajout de cartouches sous les panneaux est en cours.

Coût du marquage au sol sur la VC 12 : 49 667€ TTC.



Route du Saut des Cuves



La gaingeotte



Route du Saut des Cuves



Route du Saut des Cuves

Avez-vous perdu vos clés ?

Un certain nombre sont régulièrement trouvées et apportées à la mairie. Peut-être que la vôtre se trouve parmi celles-ci ?



Plus de ballons dans les Vosges

L'arrêté préfectoral n° SIDPC 26-2022 du 30 juin 2022 interdit désormais les lâchers de ballons de baudruches sur le département des Vosges.

En considérant notamment que "les ballons de baudruches sont gonflés à l'hélium, ce qui leur permet, pour 70% d'entre eux une fois lâchés, de s'élever de plusieurs kilomètres dans les airs avant d'exploser, les fragments retombant alors sur terre et mer alors que 30% se dégonflent en cours d'ascension et retombent donc entiers". "Les ballons voués à l'abandon peuvent engendrer des dommages envers la faune, la flore et présenter un risque de pollution."

Une étude est par ailleurs en cours pour interdire également les lâchers de lanternes lumineuses.



Règles d'hiver : rappel

Pour permettre le déneigement ou le salage des routes, le stationnement de tous les véhicules est réglementé sur l'ensemble de la commune.

Les véhicules des Services Techniques chargés du déneigement ne doivent pas être gênés par des véhicules mal stationnés au bord ou sur les routes.

Aussi, pour faciliter la circulation et le travail des conducteurs, un Arrêté Municipal interdit le stationnement des véhicules sur toutes les voies de circulation ainsi que sur les places de retournement et trottoirs.

La signalisation afférente à cette mesure a été mise en place sur les différents axes. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et des services municipaux lors de leur intervention.

Les riverains des différentes voies communales ainsi que les loueurs de meublés sont tenus d'entretenir l'accès à leur résidence afin d'éviter tout stationnement sur la voie publique.

Ils sont tenus d'enlever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des propriétés. Les contrevenants seront verbalisés pour non-respect des Arrêtés Municipaux.

L'eau à Xonrupt-Longemer

Vous avez très certainement constaté les problèmes liés à l'eau dans notre commune cet été.

D'un point de vue national, le faible niveau pluviométrique de ces derniers mois a conduit à une importante sécheresse. Au niveau du département, le préfet des Vosges Yves Seguy a placé le 8 août dernier les zones d'alerte "Saône Amont" et "Moselle Amont-Meurthe" au niveau "crise (4 sur 4)" qui correspond au plus haut niveau d'alerte sécheresse.

Pour la première fois, nous avons observé l'assèchement total de la sortie du lac de Longemer. Même durant la canicule de l'été 2003, ce phénomène ne s'était pas produit, l'eau a toujours coulé, certes à petit débit mais toujours présente.

Cette situation exceptionnelle s'est également fait sentir au niveau de nos sources.

Le 23 août 2022 elles ne débitent plus que 180 m³/jour alors que la consommation des abonnés de notre commune est de 470 m³/jour. Au plus fort de l'été, plus précisément le week-end du 14 juillet, nous avons observé des pointes de consommation jusqu'à 830 m³ jour.

La différence entre notre production et notre consommation est, comme les années précédentes, achetée à la commune de Gérardmer qui doit également supporter une énorme consommation due au très nombreux estivants présents sur nos territoires.

La ville de Gérardmer a elle aussi atteint un seuil critique au niveau de ses réservoirs, ce qui a entraîné, avec l'accord des autorités compétentes, le puisage dans le lac de Gérardmer.

Ce type d'événement nous rappelle que le réchauffement climatique est une réalité et que c'est à nous tous d'agir pour en minimiser ses conséquences et garantir la pérennité de l'eau.

Des arrêtés sont régulièrement pris par la municipalité et/ou le Préfet des Vosges pour diminuer les consommations d'eau en période de sécheresse. Nous invitons tous les consommateurs à respecter ces consignes. Pour rappel, des sanctions peuvent être prises en cas d'infraction à ces arrêtés.

Rappel : déclaration des ruches

Elle concerne les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche.

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*.

Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS
AVANTAGES
POUR LES
APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Borne électrique : mode d'emploi

L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE CHARGE

Les infrastructures sont accessibles aux usagers 24 h sur 24h, tous les jours de l'année, avec un badge de type RFID (Radio Fréquence Identification) fourni par un opérateur de mobilité agréé, ou une carte bleue (via son smartphone) et la connexion au site internet de l'opérateur, ou une application internet dédiée

Les frais de recharge des véhicules sont payés par les usagers du service. Ces recettes contribuent au financement de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de charge.

Les prix sont les suivants :

- 2€/heure pour le point de recharge 22kVa en courant AC
- 3€/heure pour le point de recharge 25kVa en courant DC

COMMENT UTILISER LE SERVICE

Le service Modulo est simple d'utilisation (avec ou sans abonnement).

Il est nécessaire de s'identifier et ceci peut s'effectuer de trois manières différentes :

- A l'aide de votre carte ou d'un porte-clés d'identification ;
- Par le biais de l'application mobile, en sélectionnant l'infrastructure souhaitée et en cliquant sur « Commencer la recharge » ;
- Par SMS, en envoyant le numéro d'identification à plusieurs chiffres figurant sur l'infrastructure, à partir du numéro de téléphone indiqué lors de l'enregistrement.

Pour utiliser le service sans abonnement, allez sur <https://modulo.charge.virtaglobal.com>, entrez simplement le numéro du point de charge sur lequel vous souhaitez vous brancher et payez par carte bancaire

Avec abonnement, utilisez l'application Modulo-Virta, disponible gratuitement sur les plateformes, Android et iOS.

Plus d'infos sur : <https://modulo-energies.fr/>
et sur le site de la mairie www.xonrupt.fr



1. S'identifier

POUR LES ABONNÉS : 3 MODES D'IDENTIFICATION AU CHOIX



Passer votre carte ou badge au-dessus du



Sélectionner votre borne sur l'application Virta



Se connecter sur le site modulo.charge.virtaglobal.com/ numéro de borne

NON ABONNÉS



Sur l'application Virta sélectionner "Charger sans abonnement"



2. Brancher



3. Refermer



Temps de recharge



4. S'identifier



5. Débrancher



6. Refermer



Andrée Valroff nous a quittés



Née Bontemps le 13 janvier 1938 à Lépanges s/Vologne, Andrée Valroff s'est éteinte le 5 août 2022.

Institutrice, elle débute sa carrière à St Jean du Marché, puis Deycimont et Martimpré de 1962 à 1967. C'est en 1967 qu'elle est affectée dans notre commune, en charge des CE1 et les dernières années des CE2. Très dévouée et consciencieuse, elle assure le soutien scolaire des élèves en difficulté. En 1992, sonne l'heure d'une retraite bien méritée.

En août 1962, elle épouse Claude Valroff, lequel a exercé plusieurs mandats de conseiller municipal, puis adjoint et maire de décembre 1988 à mars 1989. De leur union naissent 2 filles : Pascale et Sylvie, 4 petites filles et un arrière-petit-fils.

Claude décède en 2000, Andrée intègre l'EHPAD de Gérardmer en 2006. Très investie, elle participe aux activités, confectionne au tricot des sujets pour le marché de Noël et accompagne les enfants d'une école géromoise en soutien scolaire.

C'est avec tristesse et émotion que la population xonrupéenne a appris son décès.

Les logiciels indispensables sur votre ordinateur

Pour cette rentrée 2022, voici une liste non exhaustive des logiciels indispensables à avoir sur votre ordinateur Windows. Libre à vous de les télécharger pour vous en servir, cependant faites attention de toujours télécharger ces logiciels sur leur site officiel (généralement les premiers liens quand vous les cherchez sur google). Les logiciels proposés ici sont tous gratuits, sauf indication particulière.

NAVIGATEUR INTERNET : Comme son nom l'indique, c'est le logiciel qui vous permet d'accéder à internet. Ici vous avez le choix, suivant votre préférence : *Microsoft Edge, Mozilla Firefox, Google Chrome, Opera*.

N'oubliez pas de mettre le navigateur internet de votre choix en navigateur par défaut sur votre PC, comme cela dès que vous cliquez sur un lien internet, celui-ci s'ouvrira directement dans votre navigateur préféré.

LECTEUR PDF : La plupart des documents officiels s'échange au format PDF sur internet (Portable Document Format). Pour pouvoir les visualiser correctement, il est important d'avoir un lecteur efficace : *Adobe Acrobat Reader, Foxit Reader, PDF-Xchange Viewer*.

BUREAUTIQUE : Par logiciel de bureautique, il faut penser aux traitements de texte, tableurs et logiciels de présentation. La suite de logiciel de ce type la plus connue est aussi payante : *Microsoft Office (word, excel, powerpoint, etc)*;

Si vous souhaitez une alternative parfaitement viable et gratuite, voici ce que vous pouvez choisir : *Libreoffice, openoffice, google Docs*.

DÉCOMPRESSEUR : Afin d'ouvrir les fichiers de type archive (ZIP, RAR), il peut être utile d'avoir ce type de logiciel. Il vous permettra également de créer des archives de fichier : *7zip, winrar*.

LECTEUR VIDÉO : Pour visualiser vos vidéos de vacances préférées, les films stockés sur votre PC, ou encore écouter votre musique favorite, voici les meilleurs lecteurs de média : *VLC media player (le meilleur de loin), Kodi*.

NETTOYAGE PC : Dans le but de garder un ordinateur stable et performant, vous pouvez installer des logiciels spécifiques. Attention avec ce type de logiciel, il ne faut pas télécharger n'importe quel logiciel, et il faut être prudent lors de leur manipulation : *Ccleaner, ADWCleaner, MalwareByte*.

ANTI-VIRUS : Depuis la génération de Windows 10, les ordinateurs windows dispose d'un antivirus déjà intégré au système : *windows defender*. Cet antivirus est déjà très performant, et il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Mais si vous souhaitez un autre antivirus sur votre PC, en voici quelques uns intéressants : *Avast, AVG, Avira*. (vérifiez bien de télécharger leur version gratuite).

Relevé des compteurs d'eau

Le passage des agents pour relever les compteurs d'eau s'effectuera

du 26 septembre au 14 octobre.

Cette année la facturation sera anticipée au mois de novembre en raison du transfert de compétence vers la communauté de communes.

Nouveau curé

M. l'abbé Piotr Wilk est nommé curé modérateur de la paroisse Saint-Gérard-de-la-Vallée-des-lacs.

Installé curé par le vicaire général M. l'abbé Denis Deligne, au cours de la messe du 25 septembre à Gérardmer, cette nomination avait pris effet au 1^{er} septembre 2022.

Changement au Conseil Municipal

Par courrier en date du 6 juin 2022, M^{me} Annie CAPPELE a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Suite au refus de M. Frédéric JACQUEL, M^{me} Nicole VIRY LEFOURNIS, suivante immédiate sur la liste « Construisons l'avenir de Xonrupt » dont faisait partie M^{me} Annie CAPPELE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale (Conseil Municipal du 20 juin 2022).

Nous souhaitons la bienvenue à Nicole.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE 22 à MAI 23

«UN MONDE RÊVÉ...»

Manifestations culturelles proposées par le Conseil Départemental. Spectacles, projections, ateliers dans plus de 60 bibliothèques-médiathèques vosgiennes.
programme : <https://mudaac.vosges.fr/Portals/11/xNews/uploads/2022/7/21/rev.pdf>

04 et 05 NOVEMBRE

BOURSE AUX SKIS

Organisée par la coopérative scolaire de l'École de Xonrupt-Longemer

Dépôt :

- vendredi 04 novembre de 18h00 à 19h00
- samedi 05 novembre de 8h30 à 10h00

Reprise :

- samedi 05 de 17h à 18h (Salle Polyvalente)
- lundi 07 après rendez-vous téléphonique à l'École Élémentaire au 03.29.63.07.08

Renseignements au 03.29.63.07.08

26 et 27 NOVEMBRE

THÉÂTRE

par les Amis de la Scène

« Un Sympathique idiot »
de Jean-Claude MARTINEAU,
une pièce en 5 actes :
le prix d'entrée sera de 8€,
gratuit moins de 12 ans.
A la salle polyvalente

3 DÉCEMBRE

DÉFILÉ DE SAINT-NICOLAS

Organisé par la Société des Fêtes.
Départ du cortège devant la salle polyvalente - 17h15

10 et 11 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL ARTISANAL

Organisé par Carton plume en partenariat avec l'amicale de l'école des deux lacs pour la buvette et la restauration

06 JANVIER 2023

VOEUX DU MAIRE

A la salle polyvalente - 18 h



Dans le cadre de la sobriété énergétique, la municipalité a décidé de réduire les décorations lumineuses de Noël.

Ne seront conservées que celles qui sont présentes sur la mairie et sur la salle polyvalente, ainsi que les 2 entrées de village.

Le sapin sera plus petit pour minimiser son illumination.

Prochaine parution en janvier 2023

Remise des articles pour le 15 novembre 2022.

N'hésitez pas à nous transmettre vos articles ou messages à l'adresse mail suivante :

infocom.mairie@xonrupt.fr

INFORMATIONS

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU MAIRIE DE XONRUPT - LONGEMER

- Patrick VIRY – 1^{er} adjoint
chargé des Travaux Bâtiment et Logement
- Jocelyne MELIN – 2^e adjoint
chargée de l'Information, la Communication et l'Animation
- Laurent MONGAILLARD – 3^e adjoint
chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires, Périodiques et Conseil des Jeunes
- Chantal BASTIEN – 4^e adjoint
chargée du Tourisme et Camping
- Noël QUINANZONI – 5^e adjoint
chargé des Associations, du Sport et Culture, Gestion des salles, de l'Environnement, des Forêts et cadre de vie

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Maire : Monsieur le maire reçoit
UNIQUEMENT sur rendez-vous
- Adjoint : Les adjoints reçoivent
UNIQUEMENT sur rendez-vous.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

- Jocelyne MELIN

MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION

- Jocelyne MELIN
- Élisabeth THIEBAUT
- Danièle CUNY
- Chantal BASTIEN
- Nadège PRZYBYLAK-PAGEE
- Jean-Baptiste POIZAT
- Sébastien GERMAIN
- Cathy GRANDEMANGE
- Nicole VIRY

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

- Delphine DORFEANS
- Nathalie THOMAS-DORIDANT
- Mathilde POIROT
- Sandrine CLAIR
- Patrick VIRY
- Denis VIRY
- Corine CROUVEZIER
- Valérie SUREL
- L'amicale de l'école des 2 lacs
- Benjamin POLIN (SDEV)

CRÉDIT PHOTOS

- Mairie de Xonrupt
- Associations
- Ecole des 2 lacs
- Photo de couverture :
Sortie du lac de Longemer - Été 2022